

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-AIMÉ-DES-LACS
MRC DE CHARLEVOIX-EST**

1^{er} JUIN 2022

À une séance ordinaire du Conseil, de la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs, dans le comté de Charlevoix, tenue au lieu et à l'heure habituelle des séances, mercredi 1^{er} juin 2022. Sont présents : Madame et Messieurs les conseillers : Thomas-Louis Thivierge, Marco Lavoie, Monique Gravel, Danick Harvey, Rémi Simard et James Dufour sous la présidence de son honneur la mairesse Madame Claire Gagnon.

CONSTATATION DU QUORUM.

La mairesse, Madame Claire Gagnon constate le quorum et déclare la séance ordinaire ouverte à 19h.

2022-06-01

2. ADOPTION DU PROJET DE L'ORDRE DU JOUR.

Sur proposition de Monsieur Rémi Simard et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le projet d'ordre du jour avec la modification au point 18.

PROJET ORDRE DU JOUR

1. Constatation du quorum.
2. Lecture et adoption du projet d'ordre du jour.
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mai 2022;
4. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 10 mai 2022;
5. Approbation des comptes à payer (124 834,15 \$) ;
6. Recommandation de paiement – Premier décompte pour les Travaux de la rue Principale et du chemin de la Réserve TECQ – (Règlement no 363) : 628 299,85\$ taxes incluses ;
7. Rapport de la Madame la Mairesse aux citoyens sur les faits saillants du rapport financier 2021;
8. Abroger la résolution numéro 2022-03-08 ;
9. Renouvellement de l'entente avec l'ALPEN pour l'année 2022;
10. Modification de la résolution numéro 2022-01-09 visant la tarification de la Base de plein air du lac Nairne 2022 ;
11. Renouvellement de l'entente de travail entre le syndicat et la municipalité visant l'employé 49 : autorisation de signature ;
12. Acceptation de la soumission no 10909 du Groupe signalisation de l'Estrie Inc. pour l'achat de poteaux (731,96 \$ avant taxes) ;

13. Correction de la soumission de Rock Soft numéro 24538 visant la formation sur le logiciel de réservation Anémone (231,96 avant taxes);
14. Entériner l'acceptation de l'inscription pour la formation de secourisme en milieu de travail de Mme Isabelle Simard, Olivier Lavoie, Océanne Lebel et Lise Lapointe ;
15. Autorisation pour le dépôt d'une demande d'aide financière au Fonds de la région la Capitale-Nationale (FRCN) ou le fonds ruralité et région (FRR)- volet 4 ;
16. Acceptation de l'offre de services professionnelle de Me André Simard-Tremblay de l'étude CST Notaires Inc. de La Malbaie pour un mandat visant la rédaction d'un acte de servitude se rapportant à la propriété portant le numéro matricule : 1982-72-7815-0-000-0000 ;
17. Base de plein air du lac Nairne - Entériner l'acceptation de la Commande # 3- 35310398337 à Bell pour l'installation de 2 modems ;
18. Embauche de Monsieur Sylvain Gaudreault au poste de journalier ;
19. Acceptation de la soumission numéro 1113 de Chapiteau du monde pour la location d'un chapiteau pour le camp de jour du camp Le Manoir;
20. Demande d'autorisation pour l'installation d'apposer des panneaux de signalisation pour la tenue du Triathlon de Charlevoix pour 2022;
21. Achat de publicité dans les journaux Le Manic, le Nord-Côtier, Haute-Côte Nord et le Charlevoisien : Autorisation pour l'achat de publicité sur la Base de plein air du lac Nairne (225 \$ avant taxes) ;
22. Don et commandite
 - a) Don au comité des parents de l'école Beau Soleil pour l'organisation d'une activité de financement (100 \$)
 - b) Commandite tournois RISQ (30 \$)
 - c) Gala de l'Excellence de l'école secondaire du Plateau - Demande de commandite (100 \$)
23. Correspondance.
24. Divers :
 - a) Information sur les compteurs d'eau;
 - b) Information sur le tirage des billets – Rodéo de Charlevoix;
25. Suivi des dossiers par les membres du Conseil.
26. Période de questions;
27. Levée de la séance.

2022-06-02

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 MAI 2022

Sur proposition de Monsieur Marco Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 4 mai 2022.

2022-06-03

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 10 MAI 2022.

Sur proposition de Madame Monique Gravel il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 10 mai 2022.

2022-06-04

5. APPROBATION DES COMPTES À PAYER

Sur proposition de Monsieur James Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les comptes à payer ainsi que les salaires du mois de mai 2022 au montant de cent vingt-quatre mille huit cent trente-quatre dollars et quinze cents (124 834,15 \$) présentés par la directrice générale et greffière-trésorière, sont acceptés et payés.

2022-06-05

6. RECOMMANDATION DE PAIEMENT – PREMIER DÉCOMPTE POUR LES TRAVAUX DE LA RUE PRINCIPALE ET DU CHEMIN DE LA RÉSERVE TECQ- (RÈGLEMENT NO 363) : 628 299,85 \$

ATTENDU QUE Monsieur Serge Landry, ingénieur et chargé de projet visant les travaux octroyés dans le cadre du programme de la taxe de l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) soumettent à ce Conseil les recommandations de paiement pour les travaux de la réfection du réseau d'aqueduc de la rue Principale et le pavage de la rue de la Réserve au montant de 628 299,85 \$ incluant les taxes pour la période se terminant le 31 mai 2022 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Danick Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le Conseil autorise le paiement, tel que recommandé par Monsieur Serge Landry, au montant de 628 299,85 \$ taxes incluses.

Note

7. RAPPORT DE MADAME LA MAIRESSE AUX CITOYENS SUR LES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER 2021

En vertu de l'article 176.2.2 du Code municipal, madame la Mairesse fait rapport aux citoyens sur les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2021.

Ce rapport est diffusé sur le territoire de la municipalité et est publié sur le site WEB de la municipalité.

2022-06-06

8. ABROGER LA RÉOLUTION NUMÉRO 2022-03-08

Sur proposition de Monsieur Marco Lavoie il est résolu à l'unanimité des conseillers d'abroger la résolution numéro 2022-03-08 portant sur le renouvellement de l'entente entre la Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs et l'Association pour la protection de l'environnement du lac Nairne (APELN) pour les années 2022-2023-2024.

2022-06-07

9. RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE AVEC L'APELN POUR L'ANNÉE 2022

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs aux présentes « la municipalité » est investie de pouvoirs réglementaires permettant la protection des lacs et cours d'eau sur son territoire;

ATTENDU QUE l'Association pour la protection de l'environnement du lac Nairne inc., aux présentes « l'Association » œuvre au maintien de la qualité de l'environnement aquatique du lac Nairne;

ATTENDU QU'il convient de contrer les processus d'eutrophisation afin de contrôler entre autres les cyanobactéries;

ATTENDU QUE le lac Nairne est fréquenté par de nombreux utilisateurs provenant de l'extérieur de la municipalité;

ATTENDU QU'il importe de prévenir l'introduction de toutes les espèces envahissantes, nommément, mais sans s'y limiter, la moule zébrée et le myriophylle à épis, dans les eaux du lac Nairne;

ATTENDU QUE la municipalité a abrogé la résolution no 2022-03-08 portant sur la signature de l'entente pour les années 2022-2023 et 2024;

ATTENDU QUE la municipalité désire poursuivre l'entente avec l'APELN pour l'année 2022;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Monsieur James Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil accepte l'entente avec l'APELN pour l'année 2022;

QUE la Mairesse, Madame Claire Gagnon, et la directrice générale et greffière-trésorière, madame Lise Lapointe, soient mandatées pour signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs l'entente entre la municipalité et l'APELN pour l'année 2022.

2022-06-08

10. MODIFICATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 2022-01-09 VISANT LA TARIFICATION DE LA BASE DE PLEIN AIR DU LAC NAIRNE 2022

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs a adopté la résolution numéro 2022-01-09 visant la tarification de la Base de Plein air du lac Nairne 2002;

ATTENDU QUE le conseil municipal désire modifier la résolution concernant le tarif de 15 \$ dollars pour la location de kayak et de pédalo afin que celui-ci passe à 20 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Danick Harvey, et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil accepte la modification de la résolution 2022-01-09 visant la tarification de la Base de plein air du lac Nairne 2022 pour la location des kayaks et des pédalos ;

QUE le tarif de location des kayaks et des pédalos pour l'année 2022 passe de 15 \$ à 20 \$.

2022-06-09

11. RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE DE TRAVAIL ENTRE LE SYNDICAT ET LA MUNICIPALITÉ VISANT L'EMPLOYÉ NO 49 : AUTORISATION DE SIGNATURE

ATTENDU QUE la municipalité a adopté la résolution 2021-04-22 visant la signature d'une entente de travail entre le syndicat et la municipalité visant l'employé no 49 ;

ATTENDU QUE l'entente initiale était d'une durée d'un an et qu'il y a lieu de renouveler celle-ci pour l'année 2022;

ATTENDU QUE les tâches décrites et la rémunération prévues à l'entente demeurent inchangées pour l'année 2022;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Rémi Simard et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil autorise madame, la Mairesse, Claire Gagnon, ainsi que la directrice générale, Lise Lapointe, à signer le renouvellement de ladite entente concernant l'employé no 49.

2022-06-10

12. ACCEPTATION DE LA SOUMISSION NO 10909 DU GROUPE SIGNALISATION DE L'ESTRIE INC. POUR L'ACHAT DE POTEAUX.

ATTENDU QUE, la Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs a reçu la soumission no 10909 du Groupe signalisation de l'Estrie inc. au montant de 731,96 \$ avant taxes visant l'achat de poteaux incluant le transport pour la signalisation des stations pour le transport collectif et adapté de Charlevoix ;

PAR CONSÉQUENT il est proposé par Monsieur James Dufour et résolu unanimement des conseillers présents :

QUE le conseil accepte la soumission du Groupe Signalisation de l'Estrie Inc. pour l'achat de poteaux incluant le transport au montant de 731,96 \$ avant taxes ;

QUE l'acquisition des poteaux a pour objet l'installation de la signalisation pour les stations du transport collectif et adapté de Charlevoix.

2022-06-11

13. CORRECTION DE LA SOUMISSION DE ROCK SOFT NO 24538 VISANT LA FORMATION SUR LE LOGICIEL DE RÉSERVATION ANÉMONE (231,96 \$ AVANT TAXES)

ATTENDU QUE la municipalité a autorisé l'acceptation de l'offre de services de l'entreprise Rock Soft (soumission 24538) au montant de 420 \$ avant taxes pour une formation virtuelle destinée aux utilisateurs du logiciel Anémone par la résolution no 2022-05-24;

ATTENDU QUE le montant de la formation a été revu à la baisse correspondant à une facturation de 231,96 \$ avant taxes ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Madame Monique Gravel et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs accepte l'ajustement de l'offre de services au montant correspondant au montant de la facturation soit 231,96 \$ pour la formation sur le logiciel de réservation Anémone.

2022-06-12

14. ENTÉRINER L'ACCEPTATION DE L'INSCRIPTION POUR LA FORMATION DE SECOURISME EN MILIEU DE TRAVAIL DE MME ISABELLE SIMARD, OLIVIER LAVOIE, OCÉANNE LEBEL ET LISE LAPOINTE

ATTENDU QUE la municipalité doit procéder à la formation de secouristes en milieu de travail pour les employés conformément aux

exigences de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) ;

ATTENDU QUE cette formation sera dispensée à Mme Isabelle Simard, Olivier Lavoie, Océanne Lebel et Lise Lapointe ;

ATTENDU QUE pour les employés de la Base de Plein air ceux-ci suivront un complément de formation pour le volet bébé +enfant;

ATTENDU QUE pour certains participants la formation est subventionnée;

ATTENDU QUE pour les participants non subventionnés la facturation est conforme aux frais usuels s'y rapportant soit 129 \$ tel que spécifié au document de FPS Formation Prévention Secours ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Monsieur James Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil entérine l'acceptation de l'inscription pour la formation de secourisme en milieu de travail de madame Isabelle Simard, monsieur Olivier Lavoie, madame Océanne Lebel et madame Lise Lapointe selon le préambule comme si au long reproduit.

2022-06-13

15. AUTORISATION POUR LE DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU FONDS DE LA RÉGION LA CAPITALE-NATIONALE (FRCN) OU LE FONDS RURALITÉ ET RÉGION (FRR)

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs a pour projet d'ériger un pavillon d'accueil à la Base de plein du lac Nairne ;

ATTENDU QUE la municipalité a obtenu suite au lancement d'un appel d'offres public visant la construction du pavillon des résultats supérieurs aux estimations et qu'il y a lieu de revoir le montant financier;

ATTENDU QUE dans cette la municipalité désire déposer une demande d'aide financière au fonds de la région de la Capitale-Nationale (FRCN) ou le Fonds ruralité et région (FRR) ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Monsieur Danick Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil autorise le dépôt d'une demande d'aide financière au fonds de la région de la Capitale Nationale (FRCN) ou le fonds ruralité et région (FRR) pour le projet d'érection d'un pavillon d'accueil à la Base de plein air du lac Nairne;

QUE le conseil autorise madame Claire Gagnon, mairesse, ainsi que Lise Lapointe, directrice générale, à signer pour et au nom de la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs tous les documents afférents au dépôt de la demande d'aide financière au fonds précédemment cité.

2022-06-14

16. ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELLE DE M^E ANDRÉ SIMARD-TREMBLAY DE L'ÉTUDE CST NOTAIRES INC. DE LA MALBAIE POUR UN MANDAT VISANT LA RÉDACTION D'UN ACTE DE SERVITUDE SE RAPPORTANT À LA PROPRIÉTÉ PORTANT LE NUMÉRO MATRICULE : 1982-72-7815-0-000-0000

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs a adopté la résolution 2021-09-07 concernant l'entente entre la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs et les propriétaires de l'immeuble dont le numéro matricule est le 1982-72-7815-0-000-0000 et visant une servitude en faveur de la municipalité ;

ATTENDU QUE la municipalité désire procéder à la rédaction de l'acte de servitude dans ce présent dossier en confiant le mandat professionnel au notaire instrumentant en l'occurrence Me André Simard-Tremblay de l'étude CST Notaires Inc.

ATTENDU QUE les frais prévus ont fait l'objet d'une offre de services professionnel ainsi qu'un scénario de réalisation déposés par Me André Simard-Tremblay le 16 mai 2022;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Thomas-Louis Thivierge et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil accepte l'offre de services professionnelle de Me André Simard-Tremblay selon les modalités exposées pour la rédaction d'un acte de servitude se rapportant à la propriété portant le numéro matricule : 1982-72-7815-0-000-0000.

2022-06-15

17. BASE DE PLEIN AIR DU LAC NAIRNE – ENTÉRINER L'ACCEPTATION DE LA COMMANDE NO 3-3531039837 À BELL POUR L'INSTALLATION DE 2 MODEMS

Sur proposition de Monsieur Rémi Simard il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'entériner l'acceptation de la commande No 3-3531039837 à Bell pour l'installation de 2 modems à la Base de plein air du lac Nairne au montant de 149.90 \$ par mois avant taxes pour une promotion de 3 ans sans frais d'installation.

2022-06-16

18. EMBAUCHE DE MONSIEUR SYLVAIN GAUDREULT AU POSTE DE JOURNALIER

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs est allée en affichage le 22 mai dernier pour un poste à combler de journalier;

ATTENDU QUE Monsieur Sylvain Gaudreault suite au dépôt de sa candidature a été sélectionné pour une entrevue pour le poste en question;

ATTENDU QUE le comité de sélection a fait mention auprès du conseil d'une mention favorable pour l'embauche de Monsieur Gaudreault;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Thomas-Louis Thivierge, et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le Conseil autorise l'embauche de Monsieur Sylvain Gaudreault au poste de journalier pour la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs.

2022-06-17

19. ACCEPTATION DE LA SOUMISSION NUMÉRO 1113 DE CHAPITEAUX DU MONDE POUR LA LOCATION D'UN CHAPITEAU POUR LE CAMP DE JOUR DU CAMP LE MANOIR

Sur proposition de Madame Monique Gravel il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la soumission no 1113 du Chapiteaux du Monde Inc. pour la location et l'installation d'un chapiteau incluant le transport aller-retour pour les activités du camp de jour (camp Le Manoir) pour la saison 2022 au montant de 3 509,00 avant taxes.

2022-06-18

20. DEMANDE D'AUTORISATION POUR L'INSTALLATION D'APPOSER DES PANNEAUX DE SIGNALISATION POUR LA TENUE DU TRIATHLON DE CHARLEVOIX POUR 2022

ATTENDU QUE le Triathlon de Charlevoix tiendra ses activités le 15, 16 et 17 juillet prochain;

ATTENDU QUE la demande reçue le 19 mai a pour objet l'installation de signalisation et du matériel requis pour la circulation et la sécurité selon les trajets proposés (voir plan annexé);

ATTENDU QUE la demande consiste également à obtenir 2 employés en soutien et un véhicule de la municipalité pour le déploiement et le ramassage du matériel ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Madame Monique Gravel et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil autorise 2 employés en soutien et un véhicule de la municipalité pour le déploiement et le ramassage du matériel nécessaire à la circulation et la sécurité selon les trajets proposés et annexés à la demande.

2022-06-19

21. ACHAT DE PUBLICITÉ DANS LES JOURNAUX LE MANIC, LE NORD-CÔTIER, HAUTE-CÔTE NORD ET LE CHARLEVOISIEN : AUTORISATION POUR L'ACHAT DE PUBLICITÉ SUR LA BASE DE PLEIN AIR DU LAC NAIRNE

ATTENDU QUE la municipalité désire procéder à l'achat de publicité pour la Base de plein air du lac Nairne;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une proposition pour l'achat d'une publicité dans le cahier *La Route des vacances* qui sera diffusée dans 4 journaux pendant 10 semaines du 15 juin au 17 août au coût total de 225 \$ avant taxes;

ATTENDU QUE les 4 journaux sont le journal Le Manic, Le Nord-Côtier, le Haute-Côte Nord et le Charlevoisien;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Monsieur James Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil accepte l'achat d'une publicité pour la Base de plein air du lac Nairne dans les journaux cités au montant de 225 \$ avant taxes.

2022-06-20

22. DON ET COMMANDITE

- a) Don au comité des parents de l'école Beau Soleil pour l'organisation d'une activité de financement (100\$)

Sur proposition de Monsieur Thomas-Louis Thivierge et résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à un don de 100 \$ au comité des parents de l'école Beau Soleil (Organisme de participation des parents (OPP) de l'école Beausoleil) pour la tenue d'un événement-bénéfice qui aura lieu à la Base de plein air du lac Nairne le 9 juin prochain.

- b) Commandite tournois RISQ (30 \$)

Sur proposition de Monsieur James Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à un don de 30 \$ au profit du Regroupement pour l'Intégration Sociale de Charlevoix (RISC) afin de compléter le montant d'inscription pour la participation au tournoi de golf. (non membre 110 \$)

- c) Gala de l'Excellence de l'École secondaire du Plateau – Demande de commandite (100 \$)

Sur proposition de Madame Monique Gravel et résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à une commandite de 100 \$ pour les récipiendaires de bourses remisent aux étudiants dans le cadre du Gala de l'Excellence de l'École secondaire du Plateau.

26. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est tenue. Quelques personnes posent des questions et émettent des commentaires. La période débute à 20 h 13 et se termine à 20 h 30.

2022-06-21

27. LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition de Monsieur James Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance ordinaire est levée à 20 h 31.

MAIRESSE

**DIRECTRICE GÉNÉRALE ET
GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE**

En signant le procès-verbal du 1^{er} juin 2022, la mairesse conclut qu'elle a signé toutes les résolutions qui y sont adoptées.